

MISE À DISPOSITION DU PUBLIC

MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE SAINT-JUST-LE-MARTEL : « DÉSIGNATION D'UN BÂTIMENT POUVANT CHANGER DE DESTINATION DANS LES ZONES AGRICOLE ET NATURELLE DU PLAN LOCAL D'URBANISME »

DATES DE LA MISE À DISPOSITION DU PUBLIC

Limoges Métropole informe les personnes intéressées qu'une mise à disposition du public portant sur la modification simplifiée n°3 du Plan local d'urbanisme (PLU) de Saint-Just-Le-Martel se déroulera **du vendredi 10 octobre 2025 au mercredi 12 novembre 2025 inclus.**

LIEU DE LA MISE À DISPOSITION DU PUBLIC

Un porter à la connaissance du public des pièces du projet de la modification simplifiée du PLU de Saint-Just-Le-Martel ainsi qu'un registre où seront consignées les observations, remarques et suggestions du public, seront mis à disposition du public en **mairie de Saint-Just-Le-Martel, dans les locaux situés rue de la Mairie, 87590 SAINT-JUST-LE-MARTEL** du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 15h00 à 17h00, et le samedi des semaines impaires de 09h00 à 12h00 ; et au siège de Limoges Métropole, situé au 19, rue Bernard Palissy, 87000 LIMOGES, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Les pièces du projet seront également disponibles sur les sites internet de la commune de Saint-Just-Le-Martel et de Limoges Métropole.

PUBLICITÉ

Avis affiché en mairie de Saint-Just-Le-Martel et au siège de Limoges Métropole 8 jours au moins avant l'ouverture de la mise à disposition au public et pendant toute sa durée.

- Site internet de la commune de Saint-Just-Le-Martel : <https://saintjustlemartel.fr>
- Site internet de Limoges Métropole : <http://www.limoges-metropole.fr/>

DÉCISIONS POUVANT ÊTRE ADOPTÉES AU TERME DE LA MISE À DISPOSITION DU PUBLIC

Adoption d'une délibération par Limoges Métropole sur les résultats de la mise à disposition du public approuvant la modification simplifiée n°3 du PLU de Saint-Just-le-Martel.